**TERMES DE REFERENCE**

**EVALUATION FINALE DE LA 1ère PHASE DU PROJET D’APPUI A LA RESTAURATION DU SYSTEME FAGUIBINE (PARF)**

1. **CONTEXTE ET justification DU PROJET**

La faible pluviométrie dans la zone (moyenne 150 mm par an) limite fortement les options économiques dans les zones arides autour du système Faguibine, essentiellement à l’élevage transhumant qui exploite le pâturage qui se développe pendant la brève saison de pluies (Juillet-Septembre). Par contre, quand le système est inondé des opportunités très diversifiées se développent, notamment dans l’agriculture, la pêche et le pâturage de saison sèche. De plus, le transport fluvial devient possible et permet la commercialisation des biens autrement difficiles à cause de l’enclavement.

Depuis quelques décennies, les ressources sont en perpétuel dégradation suite aux effets néfastes du changement climatique. La production agricole souffre à cause du manque d’eau, les ressources pastorales, fauniques et halieutiques ont quasiment disparues. Les habitudes des populations ont connu de grands changements (Disparition de certaines espèces végétales et animales, affaiblissement du niveau des productions agricoles, abandon des pratiques coutumières de transhumance des animaux de façon périodique, diminution du niveau des captures dans le domaine de la pêche, (source : *Rapport Annuel de la Direction Régionale des Eaux et Forêts 2005*). Ces actions négatives se sont répercutées sur l’ensemble des secteurs de production et ont conduit à la pauvreté et la dégradation du tissu social dont l’une des conséquences graves est la rébellion.

Le départ des populations vers d’autres localités a accentué la pression sur les ressources qui se sont vite dégradées, le déséquilibre créé entre les zones de fortes concentrations et les zones de faibles concentrations. Les ressources diminuent, la famine s’installe, l’économie disparaît, la cohésion sociale s’estompe faisant place aux grands maux sociaux tels que la délinquance juvénile, le manque d’emplois, les maladies sexuellement transmissibles, l’augmentation du taux de malnutrition, les maladies liées à la mauvaise alimentation.

Le Système Faguibine, auparavant un complexe de zones humides très productif et très riche en biodiversité, a perdu pratiquement son entière capacité en services rendus par les écosystèmes. En effet, quand le système est en eau des opportunités très diversifiées se développent, notamment dans l’agriculture, la pêche et le pâturage de saison sèche. Le transport par pirogue devient possible et facilite la commercialisation des biens dans une zone normalement fortement enclavée. Les cuvettes inondées accueillent des centaines de milliers d’oiseaux d’eau, pour la plupart des migrants venant de l’Europe. D’autres fonctions importantes du système sont l’approvisionnement en eau pour les collectivités locales et pour l’abreuvement du bétail, la recharge des nappes phréatiques par l’infiltration dans les sols sablonneux et la production de pâturage de saison sèche.

L’assèchement des lacs, depuis le milieu des années 1970, a été causé par les changements climatiques et par des interventions humaines en termes de déforestation, la construction des barrières contre le passage de l’eau sur les chenaux d’alimentation, les pratiques néfastes de pêche par la construction de digues à l’intérieur des chenaux, tant localement que dans le Haut Bassin du Fleuve Niger.

En apportant son appui aux efforts de restauration consentis actuellement par l’OMVF, le projet envisage de quantifier le potentiel du Faguibine en services rendus par les écosystèmes sous différents scénarios de changements climatiques et d’interventions humaines (différents modes de gestion des barrages, différents modes de gestion de l’agriculture irriguée, etc.). Par son approche holistique, visant à renforcer les services rendus par les écosystèmes, le projet ambitionne une amélioration tangible et considérable du bien-être de l’ensemble des groupes ethniques et sociaux du Faguibine.

Selon l’Etude de Faisabilité de 2005, le développement de la production agricole va fortement jouer sur la dynamique des populations de la région. De nombreuses opportunités économiques seront créées qui mobiliseront les opérateurs économiques d’autres localités de la région et hors de la région. La réalisation de la sécurité alimentaire permettra de redonner confiance à l’homme de la région désespéré par plusieurs années de sécheresse et de chômage. L’élevage et la pêche connaîtront le même essor avec une disponibilité de fourrage, de points d’eau garantis et des conditions sanitaires améliorées. D’importantes valeurs ajoutées seront créées et redistribuées.

Le phénomène créé par l’aménagement du lac Horo en 1984 et celui des lacs Tanda et Kabra en 1989 se produira sûrement dans le système Faguibine avec l’apparition de villages spontanés et de hameaux de culture (débés). Le retour des ressortissants au bercail va influencer toute la dynamique sociale et la gouvernance locale grâce à l’apport de nouvelles capacités suffisamment motivées pour conduire le développement local. Goundam sera une véritable plaque tournante et un carrefour commercial où se côtoieront commerçants du sud, du centre et du Nord Est malien et commerçants du Hodh oriental de la Mauritanie. L’amélioration de la production et de la productivité agricole et pastorale aura un impact direct sur la Production Intérieure Brute du pays et l’amélioration des indicateurs de la pauvreté.

Le projet a été initialement conçu pour une durée d’1 an (2011-2012). Cette phase pilote devait se poursuivre par une 2ème Phase de 4 ans. Le retard accusé au démarrage du projet et la crise multiforme que le Mali traverse depuis mars 2012 n’ont pas permis la mise en œuvre du projet telle que programmée.

1. **OBJECTIF DE LA MISSION**

Le but de la présente évaluation est d’apprécier les progrès réalisés à la lumière des résultats attendus notamment, en termes de niveau de mise en eau des lacs, d’augmentation des superficies exploitables, d’accroissement de la productions/productivité agricole et de renforcement des capacités des producteurs et de l’OMVF, la contribution du projet à la lutte contre l’insécurité alimentaire. Pour ce faire, l’évaluation devra clairement identifier les résultats atteints en dégageant les atouts/opportunités et contraintes/difficultés à travers une analyse de la pertinence, de l’efficacité, de l’efficience et des effets induits du projet.

1. **DOMAINES DE L’EVALUATION**

L’objectif globaldu PARF est decontribuer à la lutte contre l’insécurité alimentaire et améliorer le niveau de vie des populations en zone OMVF. Les objectifs spécifiques sont :

* assurer durablement et de façon optimale l’alimentation en eau des lacs en régularisant le système hydraulique du Faguibine;
* augmenter la production, la productivité, et des revenus des producteurs;
* améliorer la sécurité alimentaire et le niveau de vie des populations bénéficiaires.

Pour atteindre ces objectifs le présent projet s’est proposé de mener des activités dans les Composantes suivantes :

**Composante A : Infrastructures et travaux de surcreusements & curage des chenaux**

La construction de magasins de stockage permettra la sécurisation des vivres.

L’atelier de maintenance servira à l’entretien et à la réparation des engins.

Le curage des chenaux permettra la mise en eau des chenaux d’alimentation, ce qui favorisera la reprise des activités d’élevage, d’agriculture et de pêche et de foresterie.

**Composante B : Mise en place d’un parc d’équipements fonctionnels**

Achat des équipements essentiel pour réaliser les objectifs de la phase I.

**Composante C : Accroissement de la production et de la productivité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et piscicoles**

L’augmentation des superficies exploitables et récoltables contribuera à l’amélioration des revenus des bénéficiaires par l’augmentation de la production agricole, des conditions d’élevage de pêche de la production forestière.

**Composante D : Renforcement des capacités,**  **Protection de l’environnement et Appui aux Initiatives locales**

Stabilisation des dunes (fixation biologique et mécanique, protection des berges), la reconstitution faunique et floristique la plantation d’arbres.

Acquisition des matériels et équipements, et le renforcement des capacités des agents OMVF.

**Composante E : Services de consultant :**

* Etude institutionnelle et organisationnelle (ressources humaines, équipements) ;
* Etude sur les matériels et équipements de travaux publics;
* Réalisation d’un système d’information géographique ;
* Etude de faisabilité ;
* Etude de faisabilité de pistes rurales.

**Résultats attendus**

La première phase du projet, est basé sur la poursuite des actions en cours et devrai aboutir à un document projet consensuel de seconde phase pour une période supplémentaire de quatre ans. Les résultats attendus du projet sont :

* la mise en eau d’une bonne partie du système est assurée ; beaucoup de services rendus par le système tels que l’agriculture, l’élevage, la pêche sont rétablis ;
* la mise en eau favorisera l’augmentation de superficies agricoles et pastorales exploitables ;
* l’augmentation des superficies entraîne le développement de la production agricole et la sécurité alimentaire en zone OMVF ;
* la réalisation des pistes rurales facilite l’écoulement des produits de récolte sur les marchés des zones de grandes productions aux zones de consommation et l’exportation des excédents;
* le document projet est élaboré par toutes les parties prenantes OMVF, Norvège, PNUD.

**En outre, l’évaluation devra également permettre d’(e):**

* apprécier le niveau de performance de la mise en œuvre du programme en déterminant les progrès réalisés conformément aux plans de travail annuel approuvés par le Comité de Pilotage ;
* évaluer l’étendue, l’efficacité et l’efficience des partenariats établis, les facteurs principaux qui ont freiné ou facilité la mise en œuvre du programme ;
* évaluer la structure institutionnelle du projet. Cela devrait comprendre les structures, des outils et des procédures de mise en œuvre interne et le dispositif structurel et technique de l’équipe de gestion du projet ;
* identifier de bonnes pratiques appliquées dans la mise en œuvre du programme et dégager les leçons/enseignements tirés ;
* évaluer la mise en œuvre des recommandations des audits et comités de pilotage;
* évaluer les résultats obtenus par le programme suite à l’amélioration de capacités opérées par les partenaires et la mise en œuvre des activités programmées ;
* identifier les enseignements qu’on peut tirer de la mise en œuvre du projet en termes d’outils utilisés, d’approches, de stratégies, de domaines prioritaires, de vision et d’opérationnalisation du renforcement des capacités.
1. **MANDAT ET ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES**

En se basant sur la documentation relative au PARF et toute autre documentation de référence utile (exemple les rapports d’audit et de Comité de Pilotage), l’équipe de consultants fera :

* une large revue documentaire ;
* une collecte de données qui consistera en des entretiens avec les parties prenantes que sont l’équipe du projet, le Ministère du Développement Rural, le Gouvernorat de Tombouctou, la Mairie de Goundam, les élus et les représentants des bénéficiaires, le PNUD, l’Ambassade de Norvège et toutes autres personnes ressources ayant une connaissance du programme et pouvant apporter un input significatif à cet exercice d’évaluation ;
* Visites de terrain
* Une analyse des données collectées et la rédaction de rapports (provisoire et finale) ;
* Organisation d’une réunion de restitution des résultats provisoires de l’évaluation.
1. **COMPOSITION ET PROFIL DE L’EQUIPE DE CONSULTANTS**

L’équipe chargée de l’exécution de la mission d’évaluation doit comprendre deux (2) consultants expérimentés d’une même structure, ayant une compétence avérée en développement rural, renforcement/développement des capacités, recherche en général et d’évaluation de besoins de renforcements de capacités dans les cadres de projets multisectoriels ou projets ruraux intégrés.

1. Un(e) spécialiste en développement rural (génie rural, Agroéconomie) disposant d’au moins 7 années d’expérience au niveau national et international.
2. Un(e) consultant(e) spécialiste en renforcement /développement des capacités justifiant une expertise et des expériences solides d’au moins 7 ans an niveau national et international.
3. **MOYENS A METTRE EN ŒUVRE**

L’équipe de Consultants est tenue de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, afin d’assurer une prestation conforme aux règles de la profession, ainsi qu’aux prescriptions décrites dans les termes de référence. Les moyens techniques utilisés doivent être inclus dans la méthodologie de l’offre technique demandée.

1. **DUREE ET PERIODE DE LA MISSION**

La réalisation de la présente mission n’excédera pas un maximum de trente (30) jours calendaires. Le démarrage de la mission est prévu à compter de **septembre 2015**.

1. **PRODUITS ATTENDUS**

Les produits attendus de cette évaluation sont les suivants :

* une Rapport d’évaluation (préliminaire et final en version française) du programme. Ce rapport très analytique devra faire ressortir clairement le contexte socio politique dans lequel le projet a été mis en œuvre ;
* les différents changements institutionnels intervenus dans la réalisation des activités ayant une incidence sur la mise en œuvre du projet ;
* les forces/atouts et opportunités du projet ;
* les faiblesses/contraintes et défis du projet ;
* les leçons apprises ou les enseignements tirés ;
* des suggestions et recommandations pour une éventuelle nouvelle phase du projet.

Tous les documents produits dans le cadre de la présente évaluation seront réunis et archivés sur cd-rom et restent la propriété du projet.

1. **Ethique de l’évaluation**

La présente évaluation est conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » de l’UNEG. Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l’élaboration et l’exécution de l’évaluation, y compris l’éthique d’évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité.

1. **OFFRE TECHNIQUE**

L’offre technique doit contenir :

* la compréhension des termes de références ;
* la méthodologie d’intervention y compris le planning des activités;
* les références /travaux similaires et informations détaillées sur les Consultants et le Cabinet.
1. **OFFRE FINANCIERE**

Le Consultant devra fournir une offre financière en **Hors Taxes** séparée pour la réalisation de la mission.

1. **FINANCEMENT**

L’évaluation sera financée sur les fonds du projet.